



REVUE LE
FROMAGER

Le Fromager

Revue des Sciences humaines
et sociales, Lettres, Langues
et Civilisations

Fréquence :

TRIMESTRIELLE

ISSN-L : 3079-8388

ISSN-P : 3079-837X

Editeur :

**UFR/Lettres et Langues de l'Université Alassane
Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)**

WWW.REVUEFROMAGER.NET

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Directeur de publication

DANHO Yayo Vincent
Maître de Conférences
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Secrétaire de la rédaction

KOUAMÉ Arsène

Web Master

KOUAKOU Kouadio Sanguen
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Comité scientifique

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
BATCHANA Essohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop
GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny
Klaus van EICKELS, Professeur titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg (Allemagne)
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

Comité de rédaction

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny

DJAMALA Kouadio Alexandre Histoire, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Histoire, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d’Ivoire)

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Koffi Sylvain, Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

MAWA-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N’SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N’gouabi de Brazzaville

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, philosophie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d’Ivoire

Comité de lecture

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DEDE Jean Charles, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N’Gouabi de Brazzaville

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Université Peleforo Gon Coulibaly

KOUASSI Koffi Sylvain, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

MAWA -Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'Gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Konan Parfait, Maître-Assistant, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké

SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

POLITIQUE ÉDITORIALE

Le Fromager est une revue internationale qui fournit une plateforme aux scientifiques et aux chercheurs du monde entier pour la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales et domaines connexes. Les articles publiés sont en accès libre et, donc, accessibles à toute personne.

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le Fromager n'accepte que des articles inédits et originaux en français ou en anglais. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le manuscrit est remis à deux rapporteurs au moins, choisis en fonction de leur compétence dans la discipline. Le secrétariat de rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le Comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai — d'autant plus long que l'article sera parvenu plus tôt au secrétariat pour remettre la version définitive de son texte.

Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

1. Structure de l'article

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots au plus], Mots clés [5 mots au plus] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

2. Longueur de l'article

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation, doit être comprise **entre 5000 et 8000 mots**.

3. Formats d'enregistrement et d'envoi

Tous les articles doivent nous parvenir obligatoirement en version numérique.

Texte numérique (Word et PDF)

3.1 Traitement de texte

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en **police Garamond de taille 12, interligne simple (1)**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'équipe éditoriale de la revue. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, —, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (" ") ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Les appels de note doivent se situer avant la ponctuation.

3.2. Le texte imprimé

Le texte comporte une marge de 2,5 cm sur les quatre bords. L'auteur peut faire apparaître directement les enrichissements typographiques ou avoir recours aux codes suivants : 1 trait : italiques 2 traits : capitales (majuscules) 1 trait ondulé : caractères gras. Le texte sera paginé.

4. Pagination

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques. Cette pagination sera continue sans bis, ter, etc.

5. Références bibliographiques

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

5.1. Bibliographie

– Pour un ouvrage :

PICLIN Michel, 2017, *La notion de transcendance : son sens, son évolution*, Paris, Armand Colin.

– Pour un article de périodique :

IGUE Ogunsola, 2010, « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 1, No. 2, p. 119-138.

– Pour un article dans un ouvrage :

ZARADER Marlène, 1981, « Être et Transcendance Chez Heidegger », in Martin KAPPLER (dir.), *Métaphysique et Morale*, Paris, L'Harmattan, p. x-y.

– Pour une thèse :

OLEH Kam, 2008, « Logiques paysannes, logiques des développeurs et stratégies participatives dans les projets de développements ; l'exemple du projet Bad-Ouest en Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat, Institut d'Ethnologie, Université Cocody, Côte D'Ivoire.

5.2. Sources

– Pour les sources écrites :

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF — 4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939).

– Pour les sources orales :

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance.

6. Références et notes

6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es), suivis de deux points. Exemple : (A. Koffi, 2012 : 54-55).

Si plusieurs références existent dans la même année pour un même auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (A. Koffi, 2012a).

À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *al.* : (K. Arnaud et *al.* 2010). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point-virgule (;) : (E. Kedar, 1978, 1989 ; E. Zadi, 1990).

6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginales doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations. Celles-ci doivent être mises en évidence à partir de lignes ; retrait gauche et droite en interligne simple, en italique et entre guillemets.

– Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne simple.

– Les **citations longues** (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 1 cm à gauche et interligne simple.

– Les **Crochets** : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...].

7. Les documents non textuels

7.1 Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos seront portés le nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration.

La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

7.2 Dessins originaux

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

7.3 Documents photographiques

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveaux de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/textes vectorisés).

7.4 Tableaux

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

7.5 Échelles

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

7.6 Titres des illustrations, photos et tableaux

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

7.7 Légendes

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article. Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

7.8 Appels des illustrations, photos et tableaux

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux. Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

Site internet de LE FROMAGER : <https://revuefromager.net/>
L'équipe éditoriale

SOMMAIRE

Aïkpa Benjamin DIOMAND

Concentration du capital chez Marx et réflexion sur l'écosystème des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries africaines 9-22

Akpolé Koffi Daniel YAO, Rosine Cinthia GAHÉ-GOHOUN

La responsabilité face à la captivité de l'être : enquête sur l'éthique lévinassienne 23-34

Albert DJIDOHOKPIN, LANHA Magloire

Prise en compte de l'approche genre dans la scolarisation des filles au cours secondaire dans le département de l'Atacora en République du Bénin 35-47

Alima NTAINTIE

Appropriation et pérennisation des projets de développement local au Cameroun : entre défis institutionnels et participation citoyenne. Le cas du Programme National de Développement Participatif (PNDP) dans le département du Noun (2004-2024) 48-61

Arsène N'guessan KOUADIO, Pierre Anvo AYEMOU, Arsène Géthème Attoukora KOUADIO

Transition urbaine et polarisation des défis de l'assainissement à l'aide des SIG à Méagui (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) 62-78

Barnabé Cossi HOUEDIN

Relogement post-dégueerpissement et marginalité urbaine : étude de cas à Abidjan 79-106

Constant Cyrille MAMPOUMA MBERI

Transversalité de la question du beau dans la métaphysique chez Platon 107-122

Datté Anderson KOUADIO, Atsé Calvin YAPI, LemissaYann Kersen KOFFI

Dégradation de la voirie et les pratiques de mobilité urbaine à Toumodi (Côte d'Ivoire) 123-140

Diadjim ZANRE

Le développement de la culture du haricot vert dans la province du Bam au Burkina Faso de 1973 à 1991 : un levier stratégique de lutte contre la pauvreté pour les politiques publiques 141-160

Djofolo DOUMBIA

L'écriture mémorielle de l'acte terroriste dans *Le Lambeau* de Philippe Lançon 161-171

Dougoutigui BAMBA, Kouadio Joseph KRA

La promotion du tourisme à Korhogo : impacts des infrastructures et moyens de transport 172-192

Élise ABENG ZE

Emile Zola et Calixthe Beyala : vers une écriture de la censure et de la reconstruction sociale 193-207

Faya Pascal IFFONO, Aboudou Wabi RADJI, Marie-Thérèse DRAMOU

Ethnomusicologie de la région forestière en République de Guinée : entre adaptation moderne et défi de sauvegarde et de transmission 208-220

Francis Pacôme KOUAKOU

Éducation et sensibilisation dans la lutte contre la schistosomiase urogénitale dans la sous-préfecture de Guessigué (département d'Agboville) dans un contexte de covid-19 221-235

Gomongo Nargawélé SILUÉ, Azo Assiène Samuel LOGBO

L'attention au vivant : essai d'une lecture écostylistique du roman *En compagnie des hommes* de Véronique Tadjo 236-253

Inoussa SAVADOGO

Le développement maraîcher dans le Yatenga, au nord du Burkina Faso : une réponse aux sécheresses de 1970 à nos jours 254-267

Issiaka KONÉ, Zanga Aboudramane TOURÉ

Logiques organisationnelles et impacts de l'absentéisme sur la qualité du service public dans la région de Gbêkê (Côte d'Ivoire) 268-283

Koffi Évariste KOUASSI

Recours aux forces invisibles et sécurisation des biens privés à Abidjan : une analyse de l'efficacité symbolique des dispositifs de protection spirituelle **284-300**

Koffi Mathurin N'GUESSAN

Le miroir fissuré de la certitude : critique du réalisme absolu chez Cournot à la lumière du probabilisme **301-313**

Méndez Carrión Reina Aurora épouse ALKOIRET

L'hostilité dans les relations de couple en Afrique **314-328**

Miadjingarti DINGAMRO, Amane TATOLOUM, Masdewel MOUGA

L'exploitabilité apicole dans le Mandoul : analyse de la productivité et enjeux socioéconomiques de la chaîne de valeur miel **329-351**

Mohamed Beydi SANGARE, Moussa Fadiala BOCOUM

Gestion des déchets solides à Bamako : analyse diagnostique, obstacles et stratégies d'optimisation **352-364**

Moussa Fadiala BOCOUM

Dynamique d'adoption de la mécanisation agricole dans le bassin cotonnier de Koutiala **365-381**

Moussa Fadiala BOCOUM

Expansion agricole et dégradation du couvert végétal, étude de l'office du Niger **382-391**

Narcisse Rostand MIAFO YANOU

Le présent de l'État en Afrique **392-408**

Natalie MADZO, Placide MENGOUA

Pratiques de gestion des ressources humaines et satisfaction des enseignants au travail dans les établissements secondaires publics de Bertoua **409-425**

N'doumy Noël ABE, Madoussou DIABAGATÉ, Zanga Aboudramane TOURÉ

Les parcours thérapeutiques des PVVIH à Bouaké : entre rationalité biomédicale, croyances locales et contraintes socio-sanitaires **426-438**

N'Zué Koffi Arsène GNA

L'adaptation des « avec » en milieu urbain face à l'exclusion bancaire : une analyse socio-économique à Kinshasa (RDC) **439-462**

Rahma HAMIDÉ ABRAS

Méthodes andragogiques, motivation et persévérances des étudiants en Conseiller d'Alphabétisation, d'Education Non Formelle (CAENF) de l'Ecole Normale Supérieure de N'Djaména **463-475**

Rémi Oscar AKA, Amadou TAMBOURA, Sakibou KOULAWELE ALIDOU

Évaluation de l'approche ethnomathématique du jeu awalé dans l'enseignement secondaire en République du Bénin **476-489**

Robert Lorimer ZOUKPÉ

La perméabilité de la frontière Côte d'Ivoire-Burkina-Faso et structuration des groupes armés : cas de Doropo dans la région du Bounkani (nord-est ivoirien) **490-508**

Sadio SIDIBE, Moussa Fadiala BOCOUM

Éthique, sacre et biodiversité : les nouveaux défis africains **509-521**

Tiasvi Yao Raoul AGBAVON, Jean-Baptiste KOFFI

Claude Bernard et Canguilhem : du déterminisme de la normativité à la normativité du déterminisme **522-534**

Gnantin Mathias GAHIÉ, Kapiéfolo Julien KONE, Zahouela Marcelin SIAGBE

Électricité et développement du numérique dans la Sous-préfecture de Tiobli : contraintes énergétiques et dynamiques du développement local **535-550**

Relogement post-déguerpissement et marginalité urbaine : étude de cas à Abidjan

Barnabé Cossi HOUEDIN

Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan
huedin@yahoo.fr

Résumé

Cet article a pour objectif d'expliquer les mécanismes de production de la marginalité liées aux opérations de relogement post-déguerpissement à Abidjan. En prenant appui sur l'approche qualitative, avec l'observation directe et des entretiens semi-dirigés comme outils de collecte de données, l'article permet de mettre en évidence la manière dont ces mécanismes s'inscrivent à la fois dans des logiques institutionnelles et dans des dynamiques sociales. Ainsi, les résultats de l'étude montrent que la marginalité urbaine ne relève pas uniquement d'une condition subie, mais qu'elle se construit à travers une pluralité de stratégies qui s'entremêlent. D'une part, il y a des stratégies contraintes de relogement et de reproduction de la marginalité. Elles se manifestent à travers des modalités de relogement qui tendent à renforcer l'exclusion spatiale, notamment à travers le faible accompagnement des opérations de relogement, des aménagements périphériques dévalorisants et la reproduction de quartiers précaires. D'autre part, les populations déguerpies développent des stratégies autonomes de relogement, pérennisant ainsi la production de la marginalité. Parmi celles-ci figurent la stratégie du « sans-abri », ainsi que le recours à des formes de refuge marquées par des conditions d'existence aliénantes et déshumanisantes. De telles pratiques ne relèvent pas uniquement d'impératifs de survie. Elles participent également à la construction et au renforcement de représentations sociales associant les populations sinistrées à diverses formes de marginalité.

Mots Clés : Abidjan ; Marginalité urbaine ; Relogement post-déguerpissement

Post-eviction resettlement and urban marginality: a case study in Abidjan

Abstract

This article aims to explain the mechanisms of marginalization produced by post-eviction relocation operations in Abidjan. Using a qualitative approach, with direct observation and semi-structured interviews as data collection tools, the article highlights how these mechanisms are embedded in both institutional logics and social dynamics. The study's findings show that urban marginality is not simply a condition endured but rather constructed through a plurality of interwoven strategies. On the one hand, there are constrained strategies of relocation and the reproduction of marginality. These manifest themselves through relocation methods that tend to reinforce spatial exclusion, notably through inadequate support for relocation operations, devaluing peripheral developments, and the perpetuation of precarious neighborhoods. On the other hand, displaced populations develop independent resettlement strategies that perpetuate marginalization. These include the strategy of homelessness, as well as recourse to forms of refuge characterized by alienating and dehumanizing living conditions. Such practices are not solely driven by survival imperatives. They also contribute to the construction and reinforcement of social representations that associate disaster-stricken populations with various forms of marginalization.

Keywords : Abidjan ; Urban marginality; Post-eviction resettlement

Introduction

Du point de vue institutionnelle, les opérations de relogement dans la ville d'Abidjan sont communément perçues non seulement comme des solutions pour améliorer les conditions de vie et de recréer des formes de solidarité en faveur des populations déguerpies, mais aussi comme des instruments de la réinvention de la modernité urbaine (Houedin et Otcho, 2024). Cependant, une fois mises en œuvre sur le terrain, elles produisent des effets contrastés. D'un côté, si elles offrent de nouvelles opportunités d'accès à de nouveaux sites ou à de nouveaux logements, ces dynamiques n'en sont pas moins des espaces où les populations concernées se heurtent à des difficultés, à des incertitudes et à des formes de vulnérabilités liées au changement de sites et à la rupture des liens sociaux (Houedin et al., 2023 : 1243-1244).

Pour l'État, ces espaces ne sauraient être réduits à des lieux d'exclusion. Ils constituent à la fois des cadres de recomposition urbaine et des lieux d'expérimentation de nouvelles formes de solidarité. Celles-ci se manifestent à travers les dispositifs d'accompagnement et les mesures de protection ou de réintégration urbaine. Il s'agit pour l'État de mettre en œuvre sa volonté de renouveler le contrat local d'aménagement urbain. Il cherche également à renforcer le lien social dans un contexte marqué à la fois par l'internationalisation de la ville et la préservation des identités culturelles. Les solidarités produites prennent la forme d'assistances et d'accompagnements institutionnels et sociaux. Dans cette dynamique, l'État encadre les processus de transformation urbaine à travers des dispositifs de relogement. En raison de sa vocation providentielle, il déploie des actions d'assistance, de protection et d'accompagnement. Ces interventions visent à sécuriser les droits des populations déguerpies et à améliorer leurs conditions d'installation. L'application d'une telle conception de la solidarité institutionnelle doit accompagner les mutations orchestrées dans la ville d'Abidjan. Elle doit également contribuer à la production et à la promotion de nouvelles formes de droit à la ville.

La matérialisation de cette conception de la solidarité se traduit selon l'État, par la mise en œuvre d'opérations de relogement post-déguerpissement. Celles-ci sont présentées comme des instruments d'accompagnement des populations affectées par le déguerpissement. Elles constituent également dispositifs favorables à la mise en œuvre de nouvelles politiques urbaines. A travers donc de tels dispositifs, l'État entend promouvoir la modernisation de la ville et la réorganisation de l'espace urbain. Il les inscrit pour ce faire dans une logique de transformation et de requalification du territoire urbain. Or, du point de vue des populations déguerpies, ces opérations prennent une autre signification. Elles sont vécues comme des dispositifs d'« accompagnement » dont la mise en œuvre reste marquée par des imprécisions, des limites et parfois des incohérences. A ce titre, loin de produire spécifiquement des effets de modernisation, elles

n'ont que débouché sur des tensions sociales. Les projets de déplacements de populations ont ainsi fait naître, voire accentuer, les inégalités d'accès à la ville et sont devenue une marque d'identification collective de la fabrique urbaine contemporaine. Pourtant, elles sont censées traduire une volonté politique de moderniser la gestion du recasement et leur mise en œuvre également présentée comme un moyen de contribuer à la reconstruction d'un climat de confiance favorable au développement urbain.

Ce décalage entre les dispositifs officiels de la solidarité dans les opérations de relogement post-déguerpissement et les attentes des populations sinistrées fait ainsi émerger une controverse persistante. Alors que les pouvoirs publics présentent le relogement post-déguerpissement comme un mécanisme d'accompagnement visant à atténuer les effets des déguerpissements, certaines populations le jugent limité au regard des préjudices subis. Cette divergence met donc en évidence les incohérences des dispositifs institutionnels à faire face aux vulnérabilités produites par ces interventions. Elle révèle plus loin, soit un mépris, soit une prise en compte partielle, souvent insuffisante, des dimensions juridiques et sociales liées aux attentes des populations. Celles-ci s'expriment à travers des revendications portant sur l'accès à la justice, la reconnaissance des droits dans la ville, la réparation des pertes subies, ainsi que la sécurisation durable des conditions de vie et des sites proposés au relogement. Au demeurant, parler de relogement post-déguerpissement revient à mettre en évidence le caractère souvent unilatéral des logiques sociales et politiques qui reformatent la fabrique urbaine contemporaine. Celles-ci se distinguent notamment par leur tendance à privilégier les décisions d'aménagement au détriment des expériences vécues, des pratiques sociales et des besoins réels des populations concernées

A titre d'exemple, l'enquête exploratoire menée dans les quartiers Houphouët-Boigny 1 et 2 (commune de Koumassi) et Banco Nord (commune de Yopougon) montre que les décisions et promesses de relogement formulées dans le cadre des opérations de déguerpissement ont suscité des tensions entre les populations concernées et les autorités locales et les pouvoirs municipaux ou urbains en charge de ces interventions. Deux tendances se dessinent. Dans le premier cas, certains déguerpis déclarent ne pas avoir été relogés. Concernant ceux-ci, ladite enquête a permis de mettre en évidence l'absence de mécanismes de concertation entre les autorités municipales et les populations des quartiers concernés, ainsi que l'inexistence de dispositifs institutionnels d'accompagnement et de protection. Ces manières de faire s'inscrivent, selon ce groupe de déguerpis, dans un contexte caractérisé par des processus d'exclusion et de mise à l'écart au profit de la création d'infrastructures dites « attractives » ou susceptibles d'inscrire la ville dans une

nouvelle modernité¹. Dans le second cas, celui des ménages effectivement relogés, l'enquête exploratoire met également en évidence une mise en œuvre partielle des mesures d'accompagnement. A cet effet, les déguerpis d'autres quartiers dits « précaires » comme Mossikro, Boribana, Fromager, Doukouré, Yao Séhi, Nouveau Quartier et Mami Fêté dans la commune de Yopougon, une opération de relogement a été mise en place. Ces ménages ont notamment bénéficié de la mise à disposition d'un site de 426 maisons dans la commune de Songon (Diagne, 2024). En comparaison à ces derniers, certains sinistrés des quartiers rasés dans la commune de Koumassi, notamment « Houphouët-Boigny 1 et 2 », affirment avoir été recasés sur l'axe Grand-Bassam–Bonoua, dans la sous-préfecture d'Ayaou. D'ailleurs, selon certaines sources de presse, 220 familles auraient été recensées pour ce relogement, sur un site d'une superficie de 4,2 hectares (Kautcha, 2023).

Inscrite dans le cadre du programme « Côte d'Ivoire Solidaire » et mise en perspective comme la matérialisation du slogan « un Ivoirien, un toit »², cette opération se présente comme une initiative relevant des principes de bonne gouvernance urbaine. Elle est surtout appréhendée par les déguerpis comme une réponse publique aux enjeux de relogement décents et d'inclusion valorisée dans une ville dite émergente. Ce qui aurait pour objectif de contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale. Au demeurant, en tant qu'espace de promotion de la solidarité institutionnelle et du mieux-être collectif, la politique couplée de « Côte d'Ivoire solidaire » et du relogement post-déguerpissement se présente comme un dispositif d'action publique organisée. Elle exposerait la volonté de l'État à apporter une réponse sociale aux effets des opérations de déguerpissement. A ce titre, elle aurait pour but de mettre en avant une logique d'assistance aux populations affectées. Elle aurait également pour but d'assurer leur protection face aux situations de vulnérabilité induites. Enfin, cette politique s'inscrirait dans une démarche d'accompagnement censée favoriser la reconstruction des conditions de vie des ménages déguerpis.

Pour rappel, en Côte d'Ivoire, le relogement est un phénomène ancien lié aux opérations de déguerpissement. Ces dernières ont toujours été justifiées par le décret du 25 novembre 1930 portant « expropriation pour cause d'utilité publique ». Ce texte fonde la pratique de l'expropriation

¹ A ce propos, les récits recueillis auprès des enquêtés sur les différents sites convergent vers l'idée que les quartiers Houphouët-Boigny 1 et 2 auraient été rasés au profit d'opérations de valorisation immobilière, tandis que le site de Banco Nord aurait été mobilisé pour la construction d'une école de marque.

² Ce slogan fait partie des promesses électorales du pouvoir en place. Les enquêtés le réinterprètent comme une politique d'offre de logements décents à bas prix ou de dons en faveur des populations vulnérables. Pour se conformer à l'idéologie de la ville émergente, certains sinistrés estiment cette politique réalisable. Ils considèrent qu'une telle politique serait possible en Côte d'Ivoire. Cela dépendrait d'une volonté politique d'internationaliser et de rendre Abidjan plus attractive.

en Côte d'Ivoire et ouvre le droit à indemnisation. Toutefois, il ne prévoit pas de mécanisme structuré de réinstallation. Après l'indépendance, plusieurs textes ont tenté de combler ce vide juridique. Les résultats demeurent toutefois limités. La gestion des déguerpissements et du relogement reste ainsi un héritage colonial marquée par la priorité accordée à l'intérêt de l'État et à la modernisation urbaine au détriment des droits sociaux des populations. L'absence d'obligation légale de relogement lors des déguerpissements a généré un vide juridique. Ce vide s'exprime par l'inexistence d'une politique cohérente de protection en faveur des déguerpis. De même, aucun cadre normatif ne consacre les droits des déguerpis. Leur position dans la ville reste indéterminée par ce changement de statut. Plus loin, leur rôle attendu dans la reconstruction sociale et identitaire est lui aussi occulté. La persistance d'un tel vide alimente l'instabilité des politiques de relogement et suscite un climat d'incertitude (Degiorgi, 2024).

Pour le cas des déguerpis d'Houphouët-Boigny 1 et 2 (commune de Koumassi) et de Banco Nord (commune de Yopougon), l'écart entre les différentes réalités des opérations de relogement et les représentations qui en sont faites met en évidence des décalages importants entre les discours institutionnels et les expériences vécues sur le terrain. En dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics pour faire des opérations de relogement post-déguerpissement un outil de gouvernance fondé sur la solidarité et l'inclusion urbaine, les résultats demeurent contrastés. L'insuffisance des sites de recasement, les difficultés liées aux « incohérences³ et aux dysfonctionnements »⁴ observés dans la mise en œuvre des opérations contribuent à renforcer le confinement des ménages dans les périphéries urbaines. Progressivement, cette pratique s'est donc ancrée dans les représentations collectives. Elle tend d'ailleurs à devenir une marque d'identité

³ Les enquêtes rapportent que certaines opérations de déguerpissement ont été réalisées sans mise en demeure préalable, sans indemnisation ni proposition de relogement, y compris dans des cas où des occupants disposaient de titres de propriété reconnus. Ces récits mettent en évidence un décalage important entre les pratiques observées et les exigences normatives de réinstallation, notamment en matière de compensation préalable, de sécurisation des droits et d'accompagnement des populations affectées

⁴ Lire BM (2019). Les opérations de déguerpissement s'inscrivent, en principe, dans un cadre normatif encadré par les directives de la Banque mondiale en matière de réinstallation involontaire. Celles-ci reposent sur plusieurs exigences. Ce sont entre autres : (i) la mise en œuvre préalable de mesures de compensation et d'assistance avant tout déplacement, ainsi que l'élaboration et la publication de plans d'action de réinstallation pour les projets de grande envergure ; (ii) la définition élargie des personnes éligibles, incluant les détenteurs de droits formels (y compris coutumiers), les personnes disposant de droits reconnus ou susceptibles de l'être par la législation nationale, ainsi que les occupants sans droit ni titre formel ; (iii) la réalisation d'un recensement des populations affectées, permettant d'identifier les bénéficiaires et de fixer une date limite d'éligibilité correspondant généralement au démarrage du recensement ou à la délimitation préalable de la zone du projet ; (iv) la prise en compte spécifique des groupes vulnérables, notamment les populations vivant sous le seuil de pauvreté, les travailleurs sans terre, les femmes, les enfants, les minorités et les personnes non protégées par la législation nationale ; (v) enfin, l'obligation de consultation et de participation effective des populations concernées à l'ensemble du processus de réinstallation. Le non-respect ou le contournement de ces exigences contribue à fragiliser les dispositifs de relogement et permet de qualifier certaines opérations comme génératrices d'exclusion, mieux d'être favorable à la fabrique de diverses formes de marginalité urbaine.

urbaine, façonnée par des expériences répétées de supposées discriminations et d'exclusions urbaine. Fondées sur des enquêtes empiriques, les analyses montrent un décalage entre les discours et les effets des dispositifs de relogement post-déguepissement. Ces dispositifs sont présentés comme des solutions de rupture. Ils visent à corriger les situations de désordre urbain, d'insalubrité et de risque d'inondation. Cependant, les résultats observés nuancent cette lecture. Ils indiquent que ces politiques participent plutôt à la production d'une forme spécifique de marginalité urbaine.

Malgré les discours institutionnels qui présentent les opérations de relogement comme des dispositifs visant à rompre avec les situations d'insalubrité, de désordre urbain et d'exposition aux risques, l'observation des expériences vécues par les populations concernées dans les communes de Yopougon et de Koumassi met en évidence un décalage entre les représentations officielles et les réalités vécues par les sinistrés. Au regard donc des écarts observés, cet article propose d'analyser ce décalage sous l'angle de la marginalité urbaine. Dans cette perspective, la question centrale de ce texte est : en quoi les opérations de relogement à Abidjan contribuent-elles à la production ou au maintien des formes de marginalité urbaine ? De façon spécifiques, il s'agit de se poser les questions de savoir i) quelles sont les formes réelles de marginalité qui résultent des opérations de relogement ? ii) quelles stratégies les populations déguepies développent-elles pour mettre en relief leur état de marginalité vis-à-vis des opérations de relogement ? iii) dans quelle mesure ces stratégies participent-elles au maintien ou à la reconquête d'un droit à la ville ?

1- Posture théorique

Avant de présenter les résultats de cet article, notamment les formes de marginalités liées aux opérations de relogement post-déguepissement, il apparaît pertinent de faire une brève approche sur les conceptions de quelques auteurs qui se sont penchés sur cette question. Les approches théoriques mobilisées constituent des cadres d'analyse pour comprendre les dynamiques observées dans cette étude. A travers donc la littérature examinée, la marginalité apparaît comme une réalité plurielle appréhendée selon différents angles complémentaires. Sous un tel rapport, l'analyse a été donc organisée autour de deux principaux axes : d'une part, les approches sociologiques et économiques de la marginalité. Celles-ci sont centrées sur les processus de fragilisation et de désaffiliation sociale. D'autre part, il y a les approches socio-spatiales et territoriales de la marginalité. Ces dernières mettent en lumière les formes d'inscription de ce phénomène dans l'espace et les logiques de production des inégalités urbaines qui y sont liées. Autrement dit, les travaux mobilisés permettent de comprendre la marginalité non comme une réalité singulière, mais comme un ensemble de processus sociaux, relationnels et spatiaux. De telles approches se déclinent respectivement comme suit.

Comme susmentionné, les approches sociologiques et économiques de la marginalité mettent d'abord l'accent sur les processus de fragilisation des conditions d'existence. Parmi les auteurs qui animent cette tendance, il y a Robert Castel (1994). Pour lui, la marginalité est pensée comme un processus de désaffiliation sociale qui résulte de la rupture progressive des liens avec le travail et les réseaux de sociabilité. Elle ne constitue pas un état « brusque » mais, l'aboutissement d'un continuum de fragilisation sociale allant de l'intégration à la vulnérabilité puis, à la désaffiliation marquée par le chômage durable et l'isolement social. La marginalité renvoie ainsi à un affaiblissement des supports d'intégration sociale lié aux travail et aspects de solidarité. Cette approche permet de comprendre les plaintes formulées par de nombreux ménages dont les propositions de relogement se situent à une distance importante de leurs lieux de travail respectifs. En effet, le déplacement vers des sites éloignés des espaces qu'ils occupaient auparavant entraîne des difficultés d'accès aux lieux de travail ainsi que la perte des activités économiques qu'ils détenaient. Par ailleurs, la fragilisation des réseaux familiaux et des solidarités de voisinage qui en résulte constitue un facteur significatif de dégradation de leurs conditions d'existence et les expose à des formes de désaffiliation sociale.

De même, dans une perspective similaire mais centrée sur les dispositifs institutionnels, Serge Paugam analyse la marginalité comme un processus de disqualification sociale (Citego, 2010). Chez cet auteur, la marginalité désigne la dégradation du statut social. Elle a des effets d'entraînement comme la dépendance, l'assistance et la stigmatisation des bénéficiaires des politiques sociales. Pour Paugam, la marginalité ne relève pas seulement de la pauvreté matérielle, mais aussi de la relation de subordination aux institutions. Cette dernière contribue à la dévalorisation et à la fragilisation de l'identité sociale. Paugam distingue pour ce faire plusieurs figures de la marginalité : les fragiles, les assistés et les marginaux. Dans le contexte des relogements post-dégueerpissement à Abidjan, l'approche de Paugam met en lumière la situation des ménages qui, après avoir perdu leur logement ou leurs activités économiques, deviennent dépendants de dispositifs d'aide souvent insuffisants ou absents. Cette dépendance peut favoriser des types de déclassement et de dévalorisation sociale.

Les approches socio-spatiales, notamment celles de Montagné-Villette (2007) et Domingo (1995), définissent la marginalité comme un phénomène de production et d'organisation de l'espace. Elle se manifeste par l'orchestration de territoires de marginalité résultant, soit de la relégation contrainte, soit de formes volontaires. Montagné-Villette insiste de ce fait sur le caractère à la fois subi et choisi de la marginalité. Pour lui, la marginalité subie renvoie aux formes classiques d'exclusion sociale et spatiale, tandis que la marginalité choisie fait penser à des logiques résidentielles ou communautaires (quartiers fermés, regroupements identitaires). Cette dernière

forme de marginalité s'inscrit ainsi dans un continuum entre exclusion et auto-ségrégation. Dans le cas des relogements post-déguepissement à Abidjan, cette approche met en évidence le choix et les effets de la relocalisation de certains sinistrés vers des espaces périphériques caractérisés par un déficit d'équipements et une forte distance par rapport aux centralités urbaines. Ces déplacements contribuent à l'installation de ces populations sur des sites moins viables et peu intégrés aux dynamiques urbaines. Ainsi, ces espaces d'accueil tendent à produire des effets de stigmatisation en raison de leurs propriétés de mise à l'écart, notamment une faible accessibilité aux services, aux emplois et aux opportunités urbaines

Dans la même veine d'idées, Danielle Laberge et Shirley Roy (1994) définissent la marginalité comme un processus de vulnérabilité sociale et non comme une catégorie fixe. Elle se manifeste à travers des trajectoires d'affaiblissement progressives des conditions de vie, des réseaux sociaux et de types de protections institutionnelles liées à l'évolution des rapports d'inégalité ou aux dynamiques de différenciation sociale. Une telle conception de la marginalité permet de saisir comment les ménages en quête de logement peuvent progressivement basculer vers des états de vulnérabilité. Ce basculement devient de plus en plus important lorsque les mécanismes de compensation, d'accompagnement et d'intégration sont inexistantes ou demeurent déficitaires. Enfin, Domingo insiste sur la dimension territoriale de la marginalité. Celle-ci se traduit par la production d'espaces d'exclusion ou d'éviction, qu'ils soient issus de la relégation (quartiers pauvres, périphéries urbaines) ou de processus historiques d'éloignement. La marginalité est ainsi liée à l'évolution des fabriques urbaines produisant une fragmentation de l'espace urbain et une stigmatisation des territoires concernés. En effet, lorsque les opérations de rénovation urbaine contribuent au déplacement de sinistrés vers des périphéries moins intégrées aux espaces économiques et sociaux attractifs de la ville, elles peuvent favoriser l'émergence de nouvelles formes de marginalité urbaine. La marginalité apparaît alors comme le produit couplé des transformations sociales et des mutations de l'organisation spatiale de la ville. Elle participe ainsi à la fragmentation du périmètre urbain et à la différenciation des conditions de promotion de droits dans la ville.

2-Méthodologie

L'article s'appuie sur des données d'enquêtes de terrain. Les entretiens ont été spécifiquement réalisés avec les populations déguepies de quartiers détruits (Houphouët-Boigny 1 et 2) dans la Commune de Koumassi ainsi que, celles de (Banco-Nord) dans la Commune de Yopougon. Les données mobilisées ont été collectées entre novembre 2020 et mai 2022 sur les sites des quartiers cités après leur destruction. L'enquête a donc été menée dans un contexte de « terrain sensible » (Calenda, 2021). La collecte des données a été prolongée jusqu'en 2025 à travers

des entretiens périodiques, des visites spontanées sur les sites de déguerpissement et des relances auprès des premiers interviewés rencontrés. L'objectif était de vérifier la concrétisation des promesses de relogement, d'observer l'occupation effective des sites de relogement et de suivre l'évolution des conflits liés aux opérations de relogement.

La démarche de l'étude repose sur une combinaison de techniques qualitatives (Pereira , 2025 :8-20). Dans cette perspective, des entretiens semi-directifs ont été d'une part réalisés auprès de responsables d'associations de déguerpis constituées dans l'urgence, de représentants d'ONG intervenues en appui aux sinistrés ainsi que d'agents municipaux. Les entretiens ont porté sur les expériences vécues, les attitudes observées et les perceptions associées aux projets de relogement. Les participants ont décrit l'intérêt des opérations de relogement post-déguerpissement, leur rapport aux sites promis, aux normes imposées et aux incohérences rencontrées. Ces entretiens ont été conduits à travers des passages ponctuels et répétés sur les terrains d'enquête. Ce qui a permis de saisir et cerner l'évolutions des situations vécues. D'autre part, l'observation directe (Fischer, 2023 : 2) a été mobilisée afin d'analyser les formes de marginalité liées aux modes d'habiter telles qu'elles se manifestent dans le cadre des opérations de relogement.

A ces matériaux s'ajoute une recherche documentaire qui a permis de replacer les cas étudiés dans une approche transversale (Gaspard, 2021). Celle-ci a contribué à mettre en évidence des points de convergence dans les pratiques d'habiter de populations déguerpies en intégrant les aspects de production de la marge en matière de relogement post-déguerpissement. Mieux, elle a permis de reconstituer d'autres expériences de marginalités liées aux politiques de déguerpissement et de recasement dans ledit espace. L'ensemble des données recueillies a fait l'objet d'une analyse de contenu thématique. Cette démarche a permis de dresser un état des lieux du processus de marginalisation à l'œuvre ou observé. Ce qui a permis de mettre en évidence plusieurs dynamiques majeures liées aux trajectoires des populations déguerpies.

La première concerne la mise à distance progressive des ménages à travers des formes d'isolement spatial qui les éloignent des centralités urbaines et des opportunités économiques dont ils bénéficiaient auparavant. La deuxième renvoie à la reproduction, voire au renforcement, des situations de vulnérabilité des ménages déjà fragilisés. La troisième se manifeste par la fragilisation des réseaux d'entraide, de solidarité et de voisinage qui constituaient des ressources essentielles pour leur insertion sociale et leur résilience.

Cet ensemble montre d'ailleurs que la reconstruction des espaces d'habiter liée aux opérations de relogement post-déguerpissement tend à produire des formes de relégation socio-spatiale pouvant s'apparenter à un processus de périurbanisation orchestré pour des populations

déclassées. Il est surtout marqué par une mise à l'écart progressive et institutionnellement encadrée. Dans ces espaces relégués, se combinent isolement, précarité et vulnérabilité, contribuant à la consolidation d'espaces géographiques ou de sites d'accueils de sinistrés marginalisés. La mise en scène de ces éléments renvoie à la fabrique de la marginalité urbaine par le pouvoir public et les promoteurs des opérations de relogement post-déguepissement. L'échantillon de l'étude est composé de quinze (15) enquêtés, répartis entre deux (2) responsables d'associations de déguepisme, huit (8) acteurs déguepisme, deux (2) agents municipaux et trois (3) responsables d'ONG.

Cet échantillon de base a été constitué lors de l'enquête principale menée entre novembre 2020 et mars 2021, puis maintenu tout au long du processus de recherche. Une seconde phase de collecte a été réalisée entre juillet 2023 et août 2025, à travers des relances auprès de sinistrés et des entretiens complémentaires. Au total, dix (10) entretiens supplémentaires ont été effectués, complétés par des visites de terrain et des relances. Les données obtenues n'ayant pas présenté de variations significatives, une saturation des informations a été observée, confirmant ainsi la pertinence de l'échantillon initial. L'analyse de contenu thématique a également mis en lumière les contraintes liées au relogement auxquelles les populations répondent par des stratégies d'adaptation et de contournement. Celles-ci donnent lieu à des formes d'habiter à la fois inventives et déshumanisantes. Enfin, cette analyse a permis d'identifier les différentes figures sociologiques de la marginalité urbaine et d'en saisir les continuités ou les ruptures. Au regard des processus de marginalisation observés, trois catégories d'analyses ont été dégagées : (i) les formes spécifiques de marginalité, (ii) les représentations sociales des offres de relogement post déguepissement, et (iii) les stratégies développées par les populations déguepisme pour se trouver un abri.

L'objectif de cette étude est donc d'expliquer les mécanismes de production de la marginalité urbaine dans le contexte des opérations de relogement post-déguepissement à Abidjan. Plus spécifiquement, il s'agit d'identifier les formes particulières de marginalité qui en découlent, d'analyser les représentations sociales associées aux expériences vécues de relogement post-déguepissement et d'examiner les stratégies développées par les populations déguepisme pour faire face aux contraintes de relogement post -déguepissement.

3-L'Etat et fabrique de la marginalité urbaine : les stratégies contraintes de relogement et de reproduction de la marginalité

L'enquête a mis en évidence plusieurs formes de violence⁵ symbolique dénoncées par les enquêtés. Ces violences sont spécifiquement liées aux expériences de relogement post-

⁵ Les violences associées aux déguepissements peuvent être appréhendées sous des formes symboliques, institutionnelles, spatiales et identitaires. Outre les multiples formes de destruction des habitations, ces opérations ont également contribué à générer des violences symboliques marquées par la « stigmatisation des habitants », la «

déguerpissement. Elles contribuent à donner un éclairage sur les tensions et les pratiques discriminantes et des logiques de d'exclusion sociale en lien avec les processus de relogement post-déguerpissement. Dans les stratégies contraintes de relogement et de reproduction de la marginalité, il y a d'abord les aménagements périphériques dévalorisants. Ensuite, il est à noter l'indifférence des promoteurs et le faible, voire la quasi-absence de politiques d'accompagnement social. Plus loin, il a été observé la reproduction d'habitats précaires.

3.1-Le faible accompagnement du relogement post-déguerpissement comme facteur de marginalité urbaine

En ce qui concerne la marginalité liée au le faible accompagnement des promoteurs du déguerpissement-relogement, il faut dire qu'en aval, la question du relogement a contribué à raviver l'actualité sur les conditions de justice sociale et de protection des populations déguerpies. Ainsi, dès le début desdites opérations de déguerpissement-relogement, les décisions des promoteurs ont contribué à installer un cadre d'intervention déjà contesté. Cette phase préparatoire a généré un espace de permanentes remises en cause. Elle a également suscité une série d'alertes récurrentes autour des enjeux de justice sociale et de protection des populations impactées. Les contestations exprimées à travers les plaintes, les mobilisations, les luttes et les revendications ont alors permis de mettre en évidence les insuffisances des dispositifs existants ou leur absence pour faciliter les opérations en question. Dans ce contexte, le rapport de force qui s'est progressivement installé entre autorités publiques, promoteurs de recasement et populations impactées a débouché sur un ensemble de conflits ponctuels. Ceux-ci restent ainsi le symbole d'un fondement socio-institutionnel de ces opérations au sein duquel s'entremêlent et se reproduisent diverses pratiques d'inégalités, de rejet et de stigmatisation.

Sous un tel rapport, afin donc de répondre aux critiques formulées et de corriger les formes d'injustice évoquées, l'État a progressivement mis en place un dispositif formel d'organisation des opérations de relogement post-déguerpissement. Celui-ci a pour but d'encadrer les procédures, à définir des critères d'éligibilité et à structurer les modalités de prise en charge des populations

qualification des quartiers comme espaces anarchiques ou insalubres », le « mépris ou la négation de l'histoire sociale des quartiers » et la « délégitimation des modes populaires d'habiter la ville ». Elles se manifestent aussi par des violences institutionnelles caractérisées par « le manque de planification desdites opérations » des « préavis insuffisants », un « manque de concertation avec les populations », l'« absence d'indemnisations ou des indemnisations insuffisantes » et des « indifférences et inégalités de traitement des sinistrés ». À cela s'ajoutent des violences spatiales se manifestant par « l'éloignement des lieux de travail », la « rupture avec les équipements sociaux », la « relocalisation dans des zones périphériques moins équipées » et la « réduction du droit à la ville ». Enfin, les déguerpissements génèrent des violences identitaires à travers la « perte du sentiment d'appartenance au quartier », l'« effacement de la mémoire collective », la « disparition de lieux symboliques » et la « fragilisation des identités communautaires ».

déguerpies. Parmi les mesures adoptées figurent notamment l'attribution d'une aide⁶ financière aux populations déguerpies, un accompagnement foncier destiné aux propriétaires légaux, la mise à disposition de terrains viabilisés, un accès facilité à la propriété à travers des baux emphytéotiques ainsi qu'une perspective de propriété définitive⁷ (Kouassi, 2024). Cependant, bien que ces mesures aient été formellement définies, leur mise en œuvre, telle que rapportée par les enquêtes met en évidence des insuffisances majeures. En effet, l'absence de suivi, d'encadrement institutionnel et d'accompagnement de telles opérations pourtant perçues comme étant « à forte utilité sociale » se manifeste sous forme d'insuffisance, voire d'absence de dispositifs organisés de réinsertion ou de réintégration formelle.

De telles mesures, perçues chez les sinistrés comme ne s'inscrivant pas dans une logique d'accompagnement organisé et de réparation sociale ont donc contribué à générer des dynamiques de marginalisation. Celles-ci se manifestent par des formes d'exclusion portant essentiellement sur l'accès au logement et aux opportunités économiques. Elles renvoient, quant à elles, à des manières de faire et d'agir spécifiques où, ces populations déguerpies se trouvent progressivement mises à l'écart aux plans spatiale et sociale. Celle-ci d'ailleurs est cernée à travers les formes d'éloignement des centralités urbaines et des réseaux d'opportunités d'emploi. Contrairement aux objectifs de solidarité affichés à travers le relogement post-déguerpissement, les effets observés apparaissent différents. Ces dispositifs produisent des résultats inverses à ceux escomptés.

« Tout ce que je peux dire, c'est que certains de ces déguerpissements sont injustes avec des mobiles inavoués. Ces déguerpissements ont fait beaucoup de victimes et accentué les disparités sociales. Le rôle d'un Etat sérieux, c'est de minimiser au maximum les inégalités sociales. Mais, quand il les orchestre, il renforce ces inégalités sociales en créant le fossé entre les différentes couches sociales. J'avoue que c'est une politique tout à fait terrifiante (...) Ces déguerpissements qui n'aboutissent pas sur des recasements cachent beaucoup de non-dits. Parmi ces non-dits, il y a une volonté manifeste de certaines autorités, comme à Houphouët Boigny 1 et 2] récemment. Tout le monde sait que le quartier a été déguerpi et le site vendu à un opérateur économique. On chasse les pauvres populations, rien que pour assouvir des intérêts égoïstes (...). Pourtant, les lois sont claires, c'est-à-dire il faut recaser cette population ; il faut l'indemniser ; il faut l'accompagner dignement. Chez nous, il y a eu beaucoup de bruits parce que tantôt il n'y a pas eu d'indemnisation, tantôt il n'y a pas ceci ou cela. (...) » Extrait d'entretien avec G, leader d'opinion Quartier déguerpis 1

⁶ Ces mesures relèvent d'une politique d'urgence en matière d'accompagnement lié au projet de relogement. Elles ont été adoptées lors d'un Conseil des ministres le 13 mars 2024. L'État y a décidé d'accorder un soutien au relogement. Chaque ménage déguerpi éligible devait recevoir une aide de 250 000 francs CFA. Cette mesure concerne uniquement les populations prises en compte par l'État.

⁷ Il ressort également des mesures d'accompagnement décidées par l'Etat prévoient un soutien pour les propriétaires disposant d'un titre foncier et souhaitant acquérir une parcelle en pleine propriété. Les ménages nationaux concernés deviennent propriétaires des parcelles attribuées. Cette disposition assure une sécurisation foncière durable. Les autorités évoquent aussi un bail emphytéotique. Il prévoit un loyer mensuel de 10 000 francs CFA. Sa durée varie entre 20 et 25 ans. À la fin de cette période, les bénéficiaires nationaux accèdent à la pleine propriété de la parcelle. (lire Diagne, 2024)

Dans les discours recueillis, les populations déguerpies dénoncent également les incohérences du processus, en particulier celles liées à la phase d'un contrat préparatoire préalable aux opérations de déguerpissement couplé au relogement. Elles parlent plutôt de promesses unilatérales faisant lieu de contrat⁸. Cette qualification de promesse unilatérale donnant lieu à un contrat est alors appréhendée comme déséquilibrée et non inclusive. Elle renvoie à une forme de « mauvaise négociation » d'un supposé contrat initial, ayant facilité l'encadrement de la politique de relogement. Pour plusieurs enquêtés, cette situation s'apparente à une « vente d'illusions⁹ », des promesses non tenues » nourries par des attentes déçues.

De ce pas, le caractère unilatéral du « contrat préparatoire¹⁰ » de relogement post-déguerpissement apparaît comme un élément déterminant. Il est plus ou moins dénoncé dans la manière dont la politique de relogement s'impose aux populations impactées. Loin de constituer un cadre négocié, il est perçu comme un outil de la nature d'un diktat qui entérine des décisions prises sans participation effective des bénéficiaires, cela depuis la phase de déguerpissement. Concernant l'accompagnement du pouvoir public, celui-ci se traduit généralement par une mise en scène de décisions imposées de manière autoritaire. En effet, ces décisions sont prises sans négociation ni réelle possibilité de discussion avec les populations déguerpies qui se voient contraintes de s'y conformer.

Dès lors, l'absence de concertation effective inscrit ces politiques dans une posture de politique subie. Elle ne se limite pas à une simple contrainte institutionnelle. Ce faisant, elle favorise l'émergence de types de marginalité, entendues comme un éloignement progressif des ressources

⁸ Le « contrat » évoqué par les enquêtés renvoie à la question de l'implication ou de la participation des populations concernées par les opérations de relogement dans les décisions à appliquer. Celle-ci, à travers l'offre institutionnelle de participation, est perçue comme unilatérale et fondée sur une logique d'obéissance plutôt que sur une réelle co-construction. Elle tend à occulter les « concessions de procédures » ainsi que les mécanismes d'ajustement liés aux protestations et contestations des populations. Ce qui tend à déboucher sur des conflits significatifs. Ainsi, l'offre publique de participation apparaît comme une stratégie univoque, sans véritables concertations sur les règles et conditions du relogement avec les sinistrés.

⁹ La « vente d'illusions » en matière de relogement post-déguerpissement renvoie, selon les enquêtés, à la mise en avant de promesses de relogement décent et d'espoirs souvent trompeurs sur la qualité des sites proposés. Elle désigne également la diffusion d'une image idéalisée de ces espaces, destinée à susciter l'adhésion des populations sinistrées.

¹⁰ Le « contrat préparatoire » dont parlent les enquêtés renvoie à un cadre de planification des opérations de relogement post-déguerpissement. Il s'inscrit dans une logique qui débute dès la phase de préparation du déguerpissement. Il inclut pour ce faire l'accompagnement des sinistrés et se poursuit jusqu'à la mise en œuvre effective du relogement. Dans cette approche empirique, l'idée de « contrat préparatoire » regroupe l'ensemble des dispositifs, orientations et formes de participations concertées attendues des promoteurs. Celui-ci doit pouvoir encadrer et consolider le processus avant et pendant le relogement des populations sur le site retenu. Il permet ainsi de comprendre la continuité entre la décision de déguerpier et les modalités concrètes de relogement des ménages concernés.

urbaines, des mécanismes de protection et des formes de reconnaissance sociale. Cet enquête témoigne de la production de cette fabrique de marginalité en tenant les propos ci-après :

« (...) Le déguerpissement a eu lieu le jour même des écrits du baccalauréat. La population a été malheureusement réveillée de son sommeil très tôt le matin par les tirs de gaz lacrymogènes, par un détachement impressionnant de corps habillés composés de différentes unités, notamment les militaires, des policiers. La population a été sommée de quitter urgemment les demeures. Ce jour-là, le quartier ressemblait plus à un champ de guerre parce qu'on ne comprenait rien. Les gens n'ont reçu aucune mise en demeure préalable, aucune sensibilisation n'a été faite, personne n'a été informé d'une opération quelconque de déguerpissement. Le quartier a été assailli très tôt le matin par des corps habillés qui étaient appuyés par des loubards.... Lorsqu'un Etat veut par exemple déguerpier un quartier qui est habité pour un projet d'utilité public, il y a tout un procédé en la matière.... Dans cette histoire de déguerpissement, il y a trop de mensonges. C'est la même chose qui se répète dans l'affaire de relogement. Rien n'a été fait en avance et tout le monde tourne en rond. L'Etat même doit bien se pencher sur cette opération de relogement des déguerpis à Abidjan parce que ce n'est pas clair .. » Extrait d'entretien avec responsable association de déguerpis, Quartier déguerpis2

Ainsi, le caractère unilatéral des décisions de relogement post-déguerpissement est souvent perçu comme un « mauvais » contrat de réaménagement urbain. Il est aussi assimilé à un dispositif de développement urbain contesté. Par de telles qualifications, il apparaît que le dispositif renvoie à un mécanisme d'exclusion et de rejet. En effet, les déguerpis ne sont pas d'emblée traités comme des populations vulnérables. Au contraire, ils sont progressivement confinés aux marges de l'espace urbain abidjanais.

Enfin, ils peuvent être rendus invisibles ou faire l'objet de stigmatisation. Au regard de tels faits, la marginalité urbaine peut être comprise comme un processus de disqualification qui place les déguerpis « hors-jeu » des rapports sociaux dominants qui encadrent la politique de relogement. Elle se manifeste et se matérialise à travers l'exclusion urbaine, notamment sous la forme de ségrégations spatiales fondées sur des différences ou des manques socialement construits comme excluants. La marginalité urbaine se manifeste également sous la forme d'une sanction sociale et spatiale appliquée à des populations déjà fragilisées et préalablement identifiées comme vulnérables « (Wacquant, 2013 :20). Les opérations de déguerpissement et de relogement tendent ainsi à toucher en priorité les groupes les plus précaires dans l'ordre urbain. Elles concernent principalement les populations occupant les positions les plus « fragiles ». Dans ce cadre, la notion de pénalité urbaine apparaît pertinente. Elle s'exerce de manière préférentielle sur les catégories de citoyens situées « en bas » de la hiérarchie socio-économique. Elle contribue également à renforcer les hiérarchies identitaires locales et leur valorisation inégale. Cet enquête l'exprime ainsi dans ces propos :

« (...) dans notre Abidjan maintenant, c'est le pauvre qui a tort. Sinon regarde ! sur le même site, c'est seulement la route qui nous sépare et l'autre côté est remobilisé pour une opération de promotion immobilière. C'est la société A. Le côté que nous occupons est traité d'espace à risque d'inondation. C'est la raison évoquée pour nous chasser. Nous sommes allés voir le site de recasement proposé. Il se trouve très loin d'ici. Et ce sont des terres nues sans servitudes

c'est-à-dire sans infrastructures comme les hôpitaux, les écoles. Tout est à refaire...même les maisons à habiter. Nous sommes devenus des riverains de seconde zone. C'est comme si on nous avait rejetés hors des espaces que nous avons mis en valeur, des sites hérités de certains parents qui ont commencé cette mise en valeur avant nous. En retour c'est pour nous offrir du vide, nous mettre dans la brousse loin de sites acquis et hérités. » Extrait d'entretien avec G, leader d'opinion Quartier déguerpis 1

L'analyse de contenu des propos recueillis auprès des enquêtés montre que les politiques de déguerpissement, mises en œuvre sous couvert de restructuration urbaine, n'ont pas affecté les populations sinistrées de manière uniforme. Les effets et actions de marginalisation urbaine ont produit des effets inégalement répartis selon les groupes sociaux et la considération des sites occupés.

A y voir de près, ils ont davantage ciblé les acteurs disposant de faibles capacités de négociation, de protections institutionnelles et d'une reconnaissance sociale. La marginalité apparaît de ce pas comme le produit d'un processus sélectif dans lequel les populations perçues comme pauvres ainsi que les occupants des quartiers précaires deviennent les principales cibles des opérations de déguerpissement et de relogement vers des sites non valorisés. Cette mise à l'écart est parfois organisée de manière planifiée. Elle passe par des formes d'expropriation de terres. Elle s'appuie également sur la reconquête du domaine public et des réserves foncières administratives. En tant que processus, elle prend d'ailleurs la forme d'un dépouillement des sinistrés. Elle s'accompagne aussi d'une déconstruction d'identités urbaines déjà stigmatisées. Ce processus conduit également à la re-crédation de quartiers de démunis sur des espaces non encore aménagés. Il s'agit d'espaces marqués par un faible niveau d'équipements de base.

On y observe notamment l'absence de centres de santé, d'écoles et de marchés. Ainsi, l'allusion à la pénalité urbaine ne se limite pas à la perte d'un espace résidentiel. Elle renvoie aussi à un processus de pérennisation d'inégalités sociales. En effet, certaines catégories de sinistrés, socialement étiquetées comme « démunies » sont encore rejetées vers les périphéries urbaines faiblement équipées et socialement dévalorisées. Toutes ces choses renforcent leur stigmatisation et leur état de marginalité

3.2-Les aménagements périphériques dévalorisants à l'épreuve de la marginalité urbaine

En évoquant les idées d'isolement et de mise à l'écart des espaces urbains valorisés, les enquêtés ont surtout fait allusion à des tentatives de relogement sur des sites périphériques non viabilisés. Lesdits sites sont du point de vue géographique éloignés des centres urbains et généralement non équipés en infrastructures. Ils sont essentiellement caractérisés par une occupation de terres nues dont la valeur repose sur des critères prospectifs. L'idée de la faible productivité de ces sites de relogement, leur situation géographique périphérique ainsi que leur

éloignement relatif des sites urbains antérieurement valorisés sont perçues par les enquêtés comme des dispositifs de « remise à zéro » de leurs participation et/ou appartenances à la ville.

Pour ces populations déguerpies, il ne s'agit donc pas d'un déplacement spatial anodin, mais de leur basculement vers des espaces où les ressources de survie, les réseaux de solidarité ou de voisinage acquis, les diverses formes de clientèles économiques et les mécanismes d'intégration urbaine doivent être reconstruits. Ce rapport au site de recasement traduit une déconstruction des acquis en matière de participation et d'appartenance à la ville. Dans ce contexte, le relogement post-déguerpissement est vécu comme un passage vers des positions urbaines moins valorisées. Il correspond à un déplacement vers les marges de la ville. Les sites proposés ne sont pas perçus comme des villages urbains avec des statuts spécifiques. Ils ne sont pas non plus considérés comme des quartiers à restructurer ou à intégrer au tissu urbain consolidé. Ils sont plutôt décrits comme des espaces périphériques. Ils renvoient à la reconstruction de quartiers de « pauvres » ou de « quartiers précaires ».

De tels reconstruction de quartiers sont associés à de faibles attentes en matière de confort et de valeur ajoutée urbaine. Ils sont aussi qualifiés de « sous-quartiers en attente de valorisation », de zones de « bas quartiers » ou encore de « tiers-mondes de la ville ». Ces étiquettes traduisent une forte dimension dévalorisante et s'inscrivent dans les représentations des enquêtés. Ainsi, ces espaces sont également présentés comme des lieux où « la ville s'arrête » ou comme des « sous-quartiers précaires en devenir ». Ils restent marqués par les incertitudes d'une ville dont la forme reste encore inachevée. Cet enquêté en témoigne quand il déclare :

«...Avant de refuser la proposition de la mairie, nous sommes allés voir le site de recasement...c'est loin là-bas sur la route de G. Rien n'a été fait pour l'accueil des déguerpis. Je dis rien. Aucune servitude en place. Par servitude je veux parler des hôpitaux, école, des bus qui doivent relier le déplacement des populations concernées. Pourtant, il ya des élèves, des femmes enceintes, mêmes pas de maisons pour y dormir. Tout est à refaire. Répartir à zéro. C'est de la brousse qui a été offerte comme pour faire un champ. Et ce qui est surprenant à ce niveau, c'est que les dédommagements proposés ne sont pas à la hauteur des maisons détruites... » Extrait d'entretien avec G, déguerpis 3 Quartier déguerpis 1

À la lecture d'un tel propos, la désignation des sites de relogement participe d'un déclassement aux plan social, identitaire et spatial. Elle contribue à un processus de mise en bas dans la hiérarchie urbaine existante. Mieux, ces sites deviennent des espaces de reproduction des mêmes logiques de catégorisation. Ils portent symboliquement les mêmes étiquettes dévalorisantes que celles associées aux déguerpis.

Dans ces espaces, les populations déguerpies sont contraintes de reconstruire leurs conditions d'existence. Cette reconstruction se fait souvent dans des conditions marquées par de faibles dédommagements ou par leur absence, ainsi que par une forte incertitude. Il s'ensuit une

forme de stigmatisation des populations relocalisées. Leur identité est désormais associée à des catégories telles que celles de « populations fragilisées » ou de personnes « en situation de fragilité ». En conséquence, elles apparaissent davantage exposées aux risques de précarité géographique¹¹ (Reynès 2108 :75). Le relogement post-déguepissement contribue, d'une part, à une reconstruction dévalorisante des identités sociales. Les populations déguepiées sont progressivement renvoyées aux registres de la vulnérabilité, de la dépendance et de l'incertitude résidentielle.

D'autre part, ces opérations participent à la production d'espaces socialement étiquetés. Ces espaces portent les marques de la précarité et de la marginalité. Ils apparaissent ainsi comme des productions politiques des formes contemporaines de la marginalité urbaine (Wacquant, 2013 : 21). Ainsi, derrière les logiques apparentes de réaménagement et de modernisation de la ville se dessine un processus de fragilisation de la cohésion sociale. Celui-ci s'accompagne de formes d'invisibilisation voilées des populations concernées.

3.3-Reproduction des quartiers précaires dans les logiques de marginalité urbaine

Selon Yao (2010 :29), un quartier précaire désigne un espace urbain dont l'existence et la stabilité ne sont pas garanties dans le temps. Il se caractérise par l'insuffisance ou l'absence d'infrastructures et de services sociaux de base tels que l'eau potable, l'électricité, l'assainissement, les établissements scolaires, les centres de santé et les voies de desserte. Cette précarité se manifeste également par la vulnérabilité économique des populations qui y vivent, l'inaccessibilité aux services essentiels, ainsi que par des logements construits avec des matériaux peu durables ou de récupération. Le quartier précaire se distingue enfin par une occupation désordonnée de l'espace, des terrains souvent non assainis, un environnement insalubre et un sous-équipement en infrastructures sociocommunitaires.

Revenant aux terrains d'étude, la principale raison avancée par les enquêtés pour expliquer le recours aux logements précaires comme mode de relogement en contexte de post-déguepissement tient au fait que ces opérations, loin de résorber la vulnérabilité résidentielle, contribuent plutôt à sa reproduction ou même à son amplification. En effet, les populations déplacées sont fréquemment réinstallées dans des espaces qui présentent plusieurs caractéristiques du quartier précaire tel que défini par Yao (2010). Ce sont entre autres l'insuffisance des infrastructures et services sociaux de base, l'instabilité des conditions d'occupation, la faiblesse des équipements sociocommunitaires et la fragilité des formes d'habitat. Ainsi, les dispositifs de

¹¹ La précarité géographique renvoie au fait d'habiter des espaces caractérisés par l'isolement, l'éloignement, l'insuffisance d'infrastructures ou l'instabilité résidentielle. Ce qui limite l'accès aux ressources urbaines essentielles.

relogement post-déguerpissement conduisent au maintien des populations dans des situations de précarité et dans des espaces périphériques faiblement valorisés. Cette pratique favorise le retrait progressif des populations déguerpies des espaces les plus attractifs de la vie urbaine. Pour ces populations, cette mise à l'écart est vécue comme une forme d'effacement de leur identité dans la ville valorisée. Elles ont le sentiment d'être exclues des bénéfices associés aux politiques d'inclusion urbaine, comme si leur présence n'était plus envisagée dans les espaces les plus valorisés de la ville.

Dans ces conditions, les ménages déguerpis se trouvent souvent contraints de reproduire des formes résidentielles précaires afin de maintenir leur présence dans la ville. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le relogement ne constitue pas pour eux une sortie de la précarité. Il correspond plutôt à une recomposition de celle-ci dans de nouveaux espaces urbains. La marginalité urbaine ne renvoie donc pas uniquement à un déplacement spatial. Elle est aussi l'expression d'un processus de reproduction sociale de la précarité. Les sites de recasement tendent alors à prendre progressivement les caractéristiques de quartiers précaires, en cumulant vulnérabilité économique, déficit d'équipements collectifs et faibles garanties de permanence. Que ce soit les déguerpis de quartiers Houphouet Boigny 1 et 2 ou de Banco Nord, l'analyse des trajectoires de ces populations déguerpies met en évidence la manière dont les contraintes spatiales des sites de relogement post-déguerpissement ou leur inexistence contribuent à mettre en scène une sorte de reproduction des vulnérabilités sociales, économiques et résidentielles.

« ...Nous occupons ce quartier depuis plus de 50 ans. Certains d'entre nous sont nés et ont grandi ici. Ils habitent même des maisons que leur défunt père leur ont laissées. Les habitants de ce quartier sont des débrouillards. Ils sont dans les petits métiers et font généralement le commerce au quotidien pour survivre. Où voulez-vous que dans cette urgence ils puissent trouver de l'argent pour habiter des cités. Ce qu'ils n'ont pas pu faire en 20 ans ce n'est pas en un jour ils vont le faire (...) Si même jusqu'à présent l'Etat même qui a l'argent n'a pas encore dédommagé pour les maisons cassées, où allons-nous trouver les moyens pour reconstruire des maisons et où exactement ? Moi je pense que si l'Etat ne peut construire des maisons pour nous, le résultat qu'il aura ce sont des quartiers précaires « seconde génération » qu'il va venir casser encore dans 10 ou 15 ans. C'est mieux de toujours chercher un endroit pour dormir et aller se débrouiller le lendemain... » Extrait d'entretien avec responsable association de déguerpis, Quartier déguerpis2

Comme l'exprime un enquêté : *« si l'Etat ne peut pas construire des maisons pour nous, le résultat qu'il aura, c'est des quartiers précaires qui se renouvellent de génération en génération »*. Une telle déclaration contribue à soutenir l'idée selon laquelle les opérations de relogement risquent de reproduire les mêmes conditions de vulnérabilité que celles observées dans les anciens quartiers déguerpis. Dès lors, le facteur de la pauvreté en milieu urbain apparaît comme la principale cause de la reproduction de l'habitat précaire. Cela se manifeste surtout par le faible pouvoir d'achat des ménages qui constitue une limite à l'accès aux logements décents et conduit inversement au recours à des formes d'habitats précaires. Mieux, il y a aussi l'absence de dédommagement effectif. Ensemble, tous ces

facteurs cumulés consolident l'idée du faible ou de l'absence de contrats préparatoires qui influencent la mise en perspective de l'échec des opérations de relogement post-déguerpissement. Les enquêtés attribuent cet échec à l'incapacité des institutions publiques à produire une offre suffisante de logements décents pour les populations à faibles revenus. Cette insuffisance les contraint à adopter des solutions résidentielles temporaires.

Ce sont entre autres l'installation dans d'autres quartiers identifiés comme précaires ou à risques mais, non encore détruits, le recours à l'hébergement auprès de proches ou en dernier recours, l'occupation d'espaces non constructibles comme les cimetières. Ces pratiques s'inscrivent dans le cadre d'une politique de rénovation urbaine jugée « rapide et mal maîtrisée ». Cette dernière est de fait caractérisée par la croissance du nombre de déguerpis, le renforcement de la ségrégation socio-spatiale et l'intensification des idées d'expropriation et de spéculation foncière qui contribuent par ricochet à la pérennisation et à la reproduction de la marginalité urbaine (Than Loan, 2006 : 19-20). Ces manières de faire ne relèvent pas d'un choix de relogement réellement voulu. Elles résultent plutôt des contraintes imposées par les politiques de relogement post-déguerpissement et de leurs limites.

4. Marginalité choisie : les stratégies autonomes de relogement post-déguerpissement et la pérennisation de la marginalité

Les formes de marginalité décrites dans ce chapitre s'inscrivent dans des stratégies développées par les populations déguerpies elles-mêmes. Bien qu'elles soient liées aux actions du pouvoir public, elles apparaissent comme des choix de relogement propres aux déguerpis. Deux principales stratégies ont été relevés : la stratégie du « sans-abri » et le cimetière comme espace de relogement.

4.1-La stratégie du « sans-abri »

Selon Besozzi (2025 : 110), le sans-abri est une personne qui ne dispose pas d'un logement permanent lui garantissant sécurité et stabilité. Il vit dans des espaces publics, des abris de fortune ou d'autres formes d'hébergement précaire pour répondre à ses besoins quotidiens. Malgré l'absence de domicile fixe, il développe des attaches spatiales et des stratégies d'ancrage lui permettant de s'inscrire dans un territoire et dans le temps. En prenant appui sur les récits des enquêtés, l'étude met en évidence une forme de production de la marginalité urbaine à travers l'expérience du sans-abrisme. Plusieurs enquêtés évoquent dans ce cas, le retour des sinistrés sur les sites mêmes dont ils ont été expulsés.

Ce retour apparaît comme une stratégie de survie face à l'absence de solutions urgentes et durables de relogement. Le recours à la stratégie du « sans-abri » permet de mettre en évidence les

limites des politiques de relogement post-déguerpissement. Il révèle notamment l'absence ou l'insuffisance d'un véritable accompagnement des populations sinistrées après leur éviction. Dans cette perspective, le sans-abrisme apparaît comme l'une des manifestations les plus visibles de l'effritement des solidarités urbaines et comme un mécanisme de production de la marginalité urbaine. Privés d'un accès stable au logement, certains ménages déguerpis sont contraints de retourner sur les sites détruits ou de recourir à diverses formes d'habitat précaire. Cette situation les maintient dans une position permanente d'incertitude résidentielle et sociale au sein de l'espace urbain.

Les difficultés liées au relogement renforcent la méfiance des populations sinistrées à l'égard des institutions publiques. Dès lors, leur réidentification et leur catégorisation comme « sans-abri » sont perçues comme l'expression d'effets pervers, voire de l'échec, des opérations de relogement post-déguerpissement. Pour les sinistrés, cet échec se manifeste par l'incapacité des politiques mises en œuvre à proposer et garantir des solutions de relogement durables aux sinistrés. Au contraire, leur condition de sans-abri met en lumière les limites, voire l'inexistence, des dispositifs d'accompagnement censés être déployés après les déguerpissements. En réinterprétant les opérations de rénovation urbaine à travers l'ironie « détruire, déguerpir sans reconstruire », les sinistrés dénoncent l'insuffisance des mesures de prise en charge post-déguerpissement et remettent en question la capacité de l'action publique à garantir un relogement effectif et durable. Cette lecture nourrit chez eux le sentiment que les impératifs de transformation urbaine ont été privilégiés au détriment de la sécurisation des populations affectées et de leur droit au logement.

Les effets pervers perçus dans les tentatives de relogement post-déguerpissement renforce chez les sinistrés des perceptions d'injustice et de discrimination. Nombre d'entre eux développent la conviction que les politiques contemporaines de rénovation urbaine, présentées sous l'angle de l'assainissement et de la modernisation de la ville s'apparentent plutôt davantage à un processus d'exclusion des populations les plus pauvres. L'« assainissement » est alors perçu comme dirigé contre les catégories socialement vulnérables dont la présence est jugée incompatible avec l'image de la ville moderne recherchée par les pouvoirs publics. Dès lors, le sans-abrisme apparaît non seulement comme une conséquence des insuffisances du relogement post-déguerpissement, mais également comme un facteur de fracture de la cohésion urbaine. En maintenant les populations évincées sans solutions durables d'habitation, les politiques de rénovation contribuent à produire de nouvelles formes d'exclusion urbaine. Cette réalité de requestionner les pratiques contemporaines d'appartenance et d'affirmation de droit dans la ville. Pour les sinistrés tout se passe comme si en arrière-plan des opérations de renouvellement urbain, l'échec des relogements post-déguerpissement n'a que favoriser la réappropriation des espaces centraux par des catégories

plus aisées et le délaissement des populations déjà défavorisés. Dans cette perspective, les difficultés d'accès à des sites de relogement entraînent des trajectoires d'errance résidentielle chez de nombreux sinistrés. Elles favorisent l'occupation temporaire d'espaces périphériques, de terrains vacants ou d'abris de fortune. Dans certains cas, des bâtiments religieux ou scolaires sont mobilisés comme solutions d'urgence. On observe également une multiplication des situations de sans-domicile qui, faute de solutions adaptées retournent même sur leurs anciens sites d'habitation et s'y réinstallent dans des conditions particulièrement précaires.

Ces différentes dynamiques témoignent d'un affaiblissement des mécanismes de solidarité urbaine et d'une fragilisation de l'action publique face aux crises de relogement. Elles contribuent à l'enracinement de situations de vulnérabilité sociale et résidentielle et participent, à terme, à la production durable de la marginalité urbaine. Ainsi, loin de constituer une simple conséquence des déguerpissements, le sans-abrisme apparaît comme l'une des expressions les plus visibles des contradictions des politiques de rénovation urbaine et de leurs effets sur les populations les plus défavorisé

La mobilisation et la pratique du sans abrisme remet en cause les formes de solidarité qui ont historiquement¹² structuré l'image de la ville comme espace d'intégration. L'échec des politiques de relogement post-déguerpissement inverse progressivement ces logiques, transformant des solidarités fondées sur l'occupation et la mise en valeur de l'espace en mécanismes de production de la marginalité urbaine. Par ailleurs, les expériences de relogement marquées par le mépris et l'absence de prise en charge produisent une souffrance sociale multiforme. Les enquêtés évoquent la honte, la perte d'estime de soi et la perte de sens de leur existence. Certains développent des attitudes de repli, d'auto-dévalorisation et d'isolement progressif, tandis que d'autres expriment un sentiment de culpabilité lié à l'incapacité de trouver un abri pour leur famille ou d'assumer leurs responsabilités familiales. Ils se perçoivent alors comme impuissants et socialement diminués (Philippot-Maldiney, 1998 : 21). Cette souffrance urbaine, produite par leur inscription dans des

¹² Pour rappel, dans les premières décennies de l'indépendance, le développement urbain d'Abidjan s'inscrit dans une idéologie de la solidarité nationale. La ville est pensée comme un espace d'intégration destiné à accueillir les populations ivoiriennes et migrantes engagées dans la construction économique et étatique. Dans ce contexte, les quartiers populaires et installations spontanées sont largement tolérés, considérés comme des formes transitoires d'une ville en construction. Portée par le parti unique (1960–1990), cette orientation valorise l'unité nationale et l'intégration sociale. Le slogan selon lequel « la terre appartient à celui qui la met en valeur » consacre une légitimité fondée sur la production de l'espace plutôt que sur la propriété formelle. L'accès à la ville repose ainsi sur la participation sociale et économique des acteurs, notamment à travers l'habitat, l'économie informelle et la formation des quartiers populaires. Cette dynamique produit une forme de solidarité urbaine implicite fondée sur l'intégration et le droit à la ville par la contribution, ou la participation concrètes des populations à travers des logiques clientélistes ou de reconnaissance (Houédin, 2013, 2015 ; Houédin & Tagro, 2020)

dispositifs de relogement défaillants, contribue au maintien des populations déguerpies dans une position d'infériorité sociale et symbolique.

Le sans-abrisme constitue une forme d'exclusion qui met en évidence les violences et les ruptures sociales associées aux processus de déguerpissement. Il traduit des dynamiques de désaffiliation¹³, entendue comme rupture progressive du lien social chez des individus déjà fragilisés par la précarité. L'identité de « sans-abri » en situation de relogement post-déguerpissement apparaît à la fois comme un signe de déclassement social et comme une rupture biographique. Elle ne relève plus d'une situation transitoire, mais tend à devenir un statut durable, marqué par la disqualification et la stigmatisation dans l'espace urbain. Le déclassement et l'inscription des sinistrés dans le statut de sans-abri constituent l'expression la plus visible de la fabrique de la marginalité urbaine. Loin de toute invisibilisation, cette condition rend au contraire perceptibles les mécanismes d'exclusion à l'œuvre dans les dynamiques post-déguerpissement. Elle contribue à pérenniser et à stabiliser des trajectoires de d'instabilité plus ou moins durables et des « sans domicile fixe » au sein de l'espace urbain. Cette forme de marginalité dite « extrême » du non-habitat ou du « sans abri » montre ainsi que la marginalité urbaine n'est pas seulement subie par les populations concernées mais, qu'elle est également produite et consolidée par les dispositifs de relogement post-déguerpissement ainsi que par les dynamiques urbaines qui les accompagnent.

4.2. Le recours à l'habitat refuge caractérisé par des conditions d'existence déshumanisantes : le cimetière comme espace de relogement.

Cette stratégie n'est pas propre aux acteurs des terrains étudiés. Elle a été observée chez les déguerpis du quartier Abattoir dans la commune de Port-Bouët, l'une des communes historiques de la ville d'Abidjan. En effet, face à l'absence de solutions de relogement d'urgence, certains sinistrés ont été conduits à investir le cimetière du quartier (Tanoh, 2010).

Le recours au dit site comme espace de refuge et de relogement post-déguerpissement s'inscrit dans les stratégies autonomes de relogement. Il ne s'agit pas seulement d'une stratégie de survie mais celle-ci participe à la pérennisation de la marginalité urbaine. Appréhendée comme une conséquence des opérations de relogement post-déguerpissement, elle est perçue comme une solution alternative de l'inférence du pouvoir public à reloger les sinistrés. Et, cette indifférence n'a que contribué à produire des cadres plus ou moins temporaires d'exclusion dans la ville. Ainsi, pour

¹³ La désaffiliation induite par les opérations de déguerpissement se manifeste d'abord par la rupture des ancrages sociaux antérieurs. Elle se traduit par la perte des voisinages et des réseaux de solidarité construits sur les anciens sites. Les liens forts qui structuraient les sociabilités locales sont fragilisés, voire dissous, lors des déplacements. Ils laissent place à des liens plus faibles et souvent instables. Ce processus contribue à produire une rupture des liens sociaux et une fragilisation durable des formes d'intégration urbaine. Cet ensemble contribue à la production de la marginalité urbaine.

les sinistrés, si habiter à Abidjan était autrefois associé à l'honneur et à la fierté, cette représentation est aujourd'hui fragilisée par les dynamiques de déguerpissement. L'occupation du cimetière par ces derniers met alors en scène une transformation de leur rapport à la ville. Elle montre que cet espace participe à la construction de la marginalité post-déguerpissement. Le cimetière devient de ce pas, un lieu de relogement de populations exclues. Ensuite, son usage comme espace d'habitation devient une stratégie permettant aux sinistrés de se présenter comme des personnes mises à l'écart des politiques de rénovation urbaine. Le cimetière s'impose alors plus loin dans l'imaginaire de la ville comme un lieu d'habitation contrainte marqué par la précarité, la survie, et les revendications de droit au logement décents dans une ville dite émergente.

En obligeant les sinistrés à vivre dans un espace socialement stigmatisé, cette forme de relogement renforce leur exclusion et produit une marginalité à la fois spatiale, sociale et symbolique. Elle contribue surtout à montrer comment les sinistrés trouvent des moyens d'ajuster leurs conditions de non reloger aux normes qui régissent les opérations de relogement post-déguerpissement. Mieux c'est une façon de mettre en exergue leur représentation des offres de relogement ou non en cherchant à redéfinir les frontières entre la norme et la marge en matière de logement d'urgence en milieu urbain (Jabiot, 2019 : 1, 19).

Dans la continuité de cette appropriation du cimetière par les sinistrés, il faut dire que, du fait de l'indifférence du pouvoir public, ces derniers cherchent à s'écarter des dispositifs institutionnels de relogement. Ils font le choix de cette solution alternatives jugées déviantes au regard des normes urbaines dominantes pour diverses raisons. Cette exclusion ne demeure pas seulement matérielle. Elle devient également symbolique. Les sinistrés sont perçus comme des « morts vivants » dans l'espace urbain. Cette désignation renforce leur mise à distance sociale et participe à leur marginalisation. Le cimetière devient de repli par contrainte. Son isolement des modes d'habiter ordinaires montre par ricochet que les nouveaux venus sinistrés qui l'occupent vivent dans un espace marginalisé et socialement exclu par faute de solutions de relogement. C'est donc alors un lieu d'habitation contrainte et de survie. Il incarne la mort sociale des populations déguerpies et marque leur effacement progressif de la ville. Dès lors, l'analyse l'usage du cimetière permet de montrer comment un espace d'ordinaire délimité, doté de son propre fonctionnement et destiné à l'accueil de « personnes mortes biologiquement » est remobilisé pour accueillir des populations rejetées des espaces urbains viables. Une telle transformation met en scène la capacité des sinistrés à réinvestir un lieu socialement disqualifié pour répondre à leurs besoins immédiats de logement. Toutefois, ce lieu d'accueil demeure simultanément perçu comme un espace de fabrique de marges urbaines. Dans ce processus, le cimetière apparaît comme le lieu de la « mort sociale » de sinistrés dans la rénovation urbaine. Il ne renvoie plus uniquement à un espace d'accueil de

morts biologiques mais, à une forme d'effacement de la présence des sinistrés dans le tissu urbain, du mépris de leur reconnaissance et du déni de leur appartenance légitime à la ville. Il devient ainsi le symbole des mécanismes par lesquels la politique de relogement post-dégueerpissement produit et reproduit la marginalité au sein de l'espace urbain.

Le choix du cimetière comme site de relogement matérialise une mise à distance sociale des sinistrés vis-à-vis de l'espace urbain. Le cimetière devient ainsi un révélateur des processus de production de la marginalité urbaine. Il apparaît de ce pas à la fois comme un espace de refuge et comme un marqueur d'exclusion. Son occupation renvoie à la capacité des sinistrés à développer des stratégies autonomes de survie face à la faiblesse de la prise en charge institutionnelle. Toutefois, cette réappropriation ne supprime pas leur marginalisation. Au contraire, elle la rend visible dans l'espace urbain en associant leur présence à un lieu socialement stigmatisé. Aussi appréhendé comme un espace commun partagé entre les morts et les vivants, le cimetière connaît une transformation de ses usages avec son investissement comme espace de relogement post-dégueerpissement.

Cette situation illustre la manière dont la ville produit ses propres marges. Un lieu initialement destiné aux morts est ainsi remobilisé pour accueillir des populations exclues des espaces résidentiels ordinaires. Cette réaffectation révèle avant tout les limites des politiques de relogement et les insuffisances des mécanismes institutionnels de prise en charge des sinistrés. Elle met également en évidence la fabrication d'une ville fragmentée où, certaines catégories de citoyens sont maintenues dans des conditions de précarité, de faible visibilité sociale et d'appartenance urbaine incertaine. Le cimetière cesse alors d'être uniquement un lieu de sépulture pour devenir un espace de refuge, mais aussi un espace d'exclusion. Il apparaît ainsi comme l'un des lieux où se matérialisent et se reproduisent les mécanismes de production de la marginalité urbaine.

Discussion

Les résultats de cette étude mettent en évidence la production de la marginalité urbaine à travers les processus de relogement post-dégueerpissement. Ils montrent comment ces dispositifs participent à la fabrication de types d'exclusion, stigmatisation et de désaffiliation de populations impactées dans le processus de rénovation dans la ville d'Abidjan. Cette production de marginalité s'inscrit d'ailleurs dans des logiques de gouvernance urbaine basé sur des opérations de dégueerpissement qui semblent faire fi des conditions durables de réintégration urbaine. Elle transforme en conséquence le relogement post-dégueerpissement en un mécanisme de reproduction des inégalités socio-spatiales. Confrontées à l'approche de Montagné-Villette (2007), ces formes de production de la marginalité urbaine ne peuvent être réduites à de simples conséquences des

politiques publiques. Elles traduisent au contraire une fabrique de l'espace urbain fondée sur des modes d'organisation qui hiérarchisent les territoires.

Ces mécanismes répartissent de manière inégale les conditions de vie ainsi que l'accès aux ressources et aux opportunités offertes par la ville. Au regard de ce fait, les résultats de l'étude démontrent que, la marginalité s'inscrit dans un continuum allant de la mise à l'écart imposée aux populations sinistrées aux stratégies d'adaptation et de réorganisation qu'elles développent elles même pour faire face à leur nouvelle condition de vie. Ce qui permet d'affirmer que la ville ne fonctionne pas comme un espace où tous les habitants bénéficient des mêmes opportunités mais comme, un système qui produit, reproduit et entretient des inégalités spatiales plus ou moins durables à travers ses modes de gouvernance et d'aménagement.

Dans le cas des relogements post-déguerpissement à Abidjan, les résultats de cette étude conduisent alors à cette thèse plus critique : la gouvernance urbaine contemporaine ne se contente pas de gérer la marginalité. Elle en est un dispositif de production systémique. Dans cette logique, la marginalité apparaît d'abord comme un processus d'éloignement des populations des espaces urbains les plus valorisés, produit par l'action publique elle-même. Loin d'être extérieure à la gouvernance urbaine, elle est incorporée à ses instruments : déguerpir, reloger, déplacer, éloigner. Ces dispositifs organisent une redistribution spatiale des populations qui produit des territoires d'écart, consolidant ainsi une ville fragmentée.

En ce sens, la marginalité n'est pas un dysfonctionnement de la politique urbaine, mais un effet structurel de ses modalités d'intervention. Cependant, conformément au continuum proposé par Montagné-Villette, ces espaces de relogement ne sont pas uniquement des espaces d'exclusion passive. Ils deviennent progressivement des lieux d'adaptation contrainte où les populations sinistrées développent des stratégies de reconstruction de leur habitat. Cette dynamique ne doit pas être interprétée comme une forme de libre choix, mais plutôt comme une adaptation rendue nécessaire par l'absence d'alternative réelle. Les ménages finissent par s'installer dans ces espaces faute de pouvoir accéder à d'autres possibilités de logement. Ainsi, ce que la théorie pourrait qualifier de marginalité « choisie » relève davantage d'une acceptation progressive des contraintes imposées par les conditions de relogement et les modes de gestion urbaine. Cette lecture permet de dépasser une vision classique des politiques de relogement comme instruments correctifs.

Elle montre au contraire que ces politiques participent à la fabrication continue de la périphéricité urbaine. Elles produisent des espaces moins valorisés vis à vis des centres urbains déjà attractifs auxquels les déguerpis sont été détachés. Ces dits espaces d'accueil finissent par être reconstruit comme des zones de mise à distance des populations déplacées. Domingo (1995)

permet ici de renforcer l'analyse en montrant que la marginalité n'est pas périphérique à la ville : elle est une modalité constitutive de son organisation spatiale.

Vu sous ces différentes facettes, les résultats rejoignent ainsi Rosa (2015) et Escallier (2004), qui soulignent que les politiques urbaines inscrites dans les logiques d'ajustement structurel et d'internationalisation produisent des effets paradoxaux : sous couvert de modernisation et de rénovation urbaine, elles renforcent les inégalités et institutionnalisent des formes durables de marginalité. L'informalité des sites de relogement combinée à l'absence de services urbains essentiels agit dans ces cas de figures comme un vecteur de reproduction de l'exclusion. Ils contribuent à limiter l'accès effectif à la ville et consolidant la fragmentation socio-spatiale.

En revanche, cette analyse entre en tension avec Clerc (2004), pour qui les politiques urbaines contemporaines tendent à intégrer progressivement les quartiers informels dans la ville formelle. Dans le cas étudié, cette logique d'intégration apparaît largement contrariée : les dispositifs de relogement ne produisent pas une inclusion progressive, mais une externalisation durable des populations déplacées vers des espaces de moindre viabilité urbaine. L'intégration affichée se transforme ainsi en reproduction de la marginalité.

Dès lors, la ville ne peut plus être pensée comme un bien commun homogène, mais comme un champ de gouvernance différenciée dans l'accès aux ressources urbaines. L'inégalité d'accès aux services, aux infrastructures et aux opportunités révèle pour ce faire une urbanité fragmentée, schématisée et reconsolidée par des dispositifs publics qui réorganisent les conditions de cette fragmentation. La ville devient ainsi un espace de tension permanente entre promesse d'internationalisation, volontés de modernité attractive et production concrètes d'exclusions. C'est dans cette perspective que se dégage la pertinence de la thèse de cette discussion : la gouvernance urbaine à Abidjan fonctionne comme un dispositif producteur de marginalité. Le relogement post-déguepissement étant l'une de ces composantes contemporaines y fonctionne non pas comme une solution contre l'exclusion, voire la marginalité mais plutôt, comme un de ses mécanismes de reproduction. La marginalité n'est donc pas un effet secondaire des politiques urbaines contemporaines mais, un résultat de leurs modes opératoires.

Conclusion

Les mesures de relogement mises en œuvre après les opérations de déguepissement à Abidjan restent restrictives. Elles ont contribué à fragiliser des populations déjà vulnérables et accompagné des transformations urbaines guidées par des logiques de valorisation économique et d'attractivité des infrastructures. Ces dynamiques ont modifié l'organisation des anciens quartiers précaires et affaibli les principes de droit à la ville. Ce qui se manifeste par les déguepissements de

populations vers des espaces plus éloignés des centres urbains valorisés et par la disparition progressive de certains quartiers considérés comme incompatibles avec les nouvelles normes urbaines.

Dans ce contexte de rénovation urbaine, le relogement post-déguepissement apparaît comme un facteur important de production de marginalité urbaine. Les politiques de rénovation et de modernisation urbaine à Abidjan ne se limitent pas à une transformation physique de l'espace. Elles participent aussi à une transformation des rapports sociaux qui fragilise les solidarités existantes dans les quartiers précaires démolis. Dans ce courant d'idées, la mise en scène des opérations de relogement post-déguepissement contribue à la production de la marginalité urbaine. En éloignant les populations concernées des « centres urbains déjà valorisés » et en leur proposant des sites de relogement situés dans des espaces moins accessibles et faiblement dotés en infrastructures de base (écoles, hôpitaux), ces politiques renforcent leur mise à distance de la ville « valorisée ». La marginalité apparaît ainsi comme un effet concret des politiques urbaines, qui redistribuent inégalement les ressources et les opportunités dans l'espace urbain abidjanais. Elle met ainsi en évidence les limites des politiques contemporaines d'inclusion et de promotion d'une ville solidaire, en révélant leur caractère largement illusoire.

Références bibliographiques

- BANQUE mondiale. (2019). *Projet de mobilité urbaine d'Abidjan : cadre de politique de réinstallation*. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/235611551340237885/pdf/CPR-Actualis-26022019-propre.pdf>
- BESOZZI Thibaut, 2025. Survivre sans abri au quotidien : invisibilisation, intégration et clochardisation. Dans Pascale Dietrich-Ragon & Marie Loison (Éds.), *La face cachée du mal-logement*. Ined Éditions. <https://doi.org/10.4000/154fx>
- CALENDA, 2021. *L'éthique dans les recherches en terrains sensibles*. <https://calenda.org/875435>
- CLERC Valerie, 2014. Reconquérir ou reconfigurer les marges de la ville ? La concurrence des politiques de résorption des quartiers informels à Damas. In *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*. <https://shs.hal.science/halshs-02021401/file/Clerc%20Marges%202014.pdf>
- DEGIORGI Hadrien, 2024. Pour les « déguepés » de Côte d'Ivoire, l'histoire se répète. <https://www.hlrn.org/french/activitydetails.php?id=qGloYw==>
- ESCALLIER Robert, 2004. Marges et marginalités socio-spatiales dans la ville marocaine. *Cahiers de la Méditerranée*, (69). <https://journals.openedition.org/cdlm/778>
- FISHER Nicolas, 2023. *Observation directe et ethnographie* (Fiche méthodologique n°7). LIEPP. <https://sciencespo.hal.science/LIEPP-METHOD/hal-04097828v1>
- GASPARD Claude, 2020. *Recherche documentaire : définition, types, méthodologie et exemple*. Scribbr. <https://www.scribbr.fr/methodologie/la-recherche-documentaire/>
- GAUJELAC Vincent. et TABOADA-LEONETTI Isabelle, 1994. La désinsertion sociale : déchéance sociale et processus d'insertion. *Recherches et Prévisions*, (38), 77–83. <https://doi.org/10.3406/caf.1994.1665>

- HOUEDIN Barnabé, 2013. *La dynamique de l'identité d'un quartier d'immigrés à la lumière des enjeux fonciers urbains : le cas de Gonzagueville dans la commune de Port-Bouët (Abidjan)* (Thèse de doctorat, Université Félix Houphouët-Boigny).
- HOUEDIN Barnabé, 2015. L'expérience de la citoyenneté factuelle chez les immigrés d'origine béninoise à Gonzagueville-Abidjan (Côte d'Ivoire) : de la colonisation à la fin du parti unique en 1990. *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, (57), 13–36.
- HOUEDIN Barnabé et TAGRO Marcelle.-Josée, 2020. Le toponyme, ressource d'appropriation et d'expropriation de terres : une analyse des légitimités, des conflits et des formes de revendications de droits fonciers sous l'angle de l'ethnicité. *Les Lignes de Bouaké La Neuve*, (11), 144–160.
- HOUEDIN Barnabé., N'GUESSAN Daniel, DIABY Maimouna. et OTCHO Lydie ,2023. Le déguerpissement comme effet pervers du développement urbain : étude de cas dans le District d'Abidjan (2011–2022). *Revue Internationale de la Recherche Scientifique*, 1(6), 1233–1252.
- HOUEDIN Barnabé. et OTCHO Lydie. (2024). Déguerpissement pour rénover, rénover pour un nouvel ordre urbain : étude de cas dans le District d'Abidjan. *Akofena*, 1(30), 341–362.
- JABIOT Isabelle, 2019. Être à la marge pour respecter les morts. *Géographie et cultures*, 110, 13–32. <https://doi.org/10.4000/gc.11902>
- JEANNIN Marine, 2024. En Côte d'Ivoire, les destructions de quartiers précaires agitent la vie politique. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/03/04/en-cote-divoire-les-destructions-de-quartiers-precaires-enflamment-la-vie-politique_6220052_3212.html
- KAUTCHA Donatien, 2023. Côte d'Ivoire : les déguerpis de Houphouët-Boigny 1 et 2 ont gagné leur procès contre la mairie de Koumassi. *KOACI*. https://www.koaci.com/article/2023/03/14/cote-divoire/societe/cote-divoire-les-deguerpis-du-quartier-houphouet-boigny-1-et-2-ont-gagne-leur-proces-contre-la-mairie-de-koumassi_167844.html
- MONTAGNE-VILLETTE Solange, 2007. Les marginalités : du subi au choisi. *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 84(3), 305–314.
- NGO Thanh Loan, 2006). *Aménagement des quartiers précaires et relogement de leurs habitants : le cas de Ho Chi Minh Ville, Vietnam* (Thèse de doctorat, Université de Montréal). <https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/thesescanada/vol2/002/NR20265.PDF>
- PEREIA Irène, 2025. *Cours de méthodes qualitatives* (Master, Méthodes qualitatives, Université Rouen Normandie). HAL. <https://hal.science/hal-05246051>
- ROSA Elisabeth., 2015. Aménagement urbain et marginalisation socio-spatiale. L'exemple des migrants roms à Turin. *Les Cahiers d'EMAM*, (27). <https://doi.org/10.4000/emam.1101>
- TANOÏ Raphaël, 2010. Port-Bouët, quartier Cimetière : Le déguerpissement tourne à la violence. <https://news.abidjan.net/articles/363530/port-bouet-quartier-cimetiere-le-deguerpissement-tourne-a-la-violence>
- WACQUANT Loïc, 2013. Marginalité, ethnicité et pénalité dans la ville néolibérale : une cartographie analytique. *Revue de l'Institut*. <https://doi.org/10.4000/keuz>
- WANLIN Philip, 2007. L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens. *Recherches qualitatives (Hors-série 3)*, 243–272.
- YAO Prospère, 2010. *Développement urbain et prolifération des quartiers précaires à Abidjan : le cas du quartier Banco 1* (Mémoire de fin d'études, Institut national polytechnique Houphouët-Boigny).